

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 août 2024 à 18 heures 00 minutes
en Mairie

Quorum : 9

Présents :

Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FANTINEL Anna/Françoise, Mme GOURY Anne-Marie, M. GREGORIUS Gilbert, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme TARGOSZ Patricia, M. TELLIER Olivier

Procuration(s) :

Mme KAZMIERCZAK Françoise donne pouvoir à Mme TARGOSZ Patricia, Mme MANGEOT Nathalie donne pouvoir à Mme LANDOWSKY Sylvie

Absent(s) :

M. HENRY Pascal, M. PEZZETA François, Mme SABBA Barissa, M. STRAPPAZZON Sylvain, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

Excusé(s) :

Mme KAZMIERCZAK Françoise, Mme MANGEOT Nathalie, Mme NAGEL Annie

Secrétaire de séance : M. TELLIER Olivier

Président de séance : M. KOCIAK Jean-Claude

Procès-verbal du conseil d'administration précédent : Approuvé à l'unanimité

1 - Information concernant l'attribution d'une aide financière urgente

Le CCAS informe ses membres de la demande établie par une personne le 10/07/2024 dans le but d'obtenir une aide financière pour le paiement de sa facture d'énergie. Elle ne pouvait subvenir à ce besoin. Il s'agissait d'une demande de secours urgente car le fournisseur la menaçait de couper son alimentation.

Après prise de rendez-vous avec la personne et analyse de sa situation financière, une aide de 100€ versée directement au fournisseur d'énergie a été accordée. Des conseils lui ont également été donnés pour une meilleure gestion budgétaire à l'avenir.

2 - Repas des anciens 2024 (modalités du repas, organisation de la distribution des invitations, choix et communication du menu, RGPD...)

Le repas des anciens aura lieu le 6 octobre 2024 à la Maison Pour Tous Georges Brassens de TRIEUX à partir de 12H00. La distribution des invitations se fera en même temps que celle du TRIEUX-INFO où l'invitation y sera glissée. La date limite d'inscription est fixée au 15/09/2024. Le prix du repas pour les accompagnants et les élus est de 35.00€.

Comme pour l'année dernière, l'invitation au repas fera référence à la réglementation sur la protection des données personnelles. Les personnes devront cocher et signer sur l'invitation les cases correspondantes. Pour rappel, le but est que la mairie et le CCAS soient autorisés à utiliser des données sur les habitants (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone...) afin de pouvoir transmettre diverses informations sur tout sujet : dispositif canicule, repas des anciens, colis des anciens...

De plus, après distribution des menus en papier, discussion et vote, le menu choisi pour le repas est le suivant :

1ère entrée : Duo de wraps en brochette : saumon, salade, fromage frais et blanc de dinde, fromage frais accompagnée de son samossa et de sa salade d'endives sauce balsamique

2ème entrée : Poisson sauce aneth sur son lit de poireaux

Trou Limoncello (Limoncello, sorbet citron)

Plat : Boeuf sauce champignons avec polenta aux légumes

Fromages et salade verte

Dessert : Crêpe beurre salé, mirepoix de pommes caramélisées, glace vanille et sa chantilly

Il sera d'un montant de 33,60€.

3 - Colis des anciens 2024

Les colis seront achetés au NETTO de TRIEUX. Le coût unitaire sera d'environ 30.00€. Un échantillon avant l'achat final sera demandé.

Ils seront récupérés par les personnes directement en mairie. Des dates de distribution seront fixées.

Le dispositif RGPD, comme pour l'invitation au repas des anciens, se poursuivra également.

4 - Révision de la cotisation annuelle de la banque alimentaire (délibération N°60.2024)

Le montant de la cotisation annuelle versée à la banque alimentaire fait référence à un nombre de 30 bénéficiaires. Vu le nombre important d'inscriptions à la banque alimentaire ces derniers mois, la cotisation doit être revue à la hausse à savoir pour environ 60 bénéficiaires, entraînant une hausse du coût de cette cotisation.

Ce changement sera pris en compte à partir du 01/10/2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Discussion autour de la mise en place d'un éventuel "Plan Canicule"

Le CCAS de TRIEUX souhaite mettre en place un "Plan Canicule" pour l'avenir afin d'accompagner notamment les seniors, qu'ils soient isolés ou non. Le but est d'avoir une liste de personnes vers qui intervenir en cas de canicule ou de fortes chaleurs afin de s'assurer de leur bonne santé, en ayant par exemple une clé de leur domicile au sein de notre coffre-fort pour toute intervention nécessaire. Cependant, la problématique concernant la difficulté d'identification et de contact des seniors se pose.

De ce fait, une réunion d'information générale pourrait être organisée au sein de la Maison Pour Tous de TRIEUX afin de capter l'attention des personnes concernées et de connaître les personnes isolées. Un rappel pourrait également être fait lors du repas des anciens et de la distribution des colis.

6 - Voyage sénior 2025 (délibération N°61.2024)

Le voyage sénior 2025 aura lieu du 21/06/2025 au 28/06/2025 à Saint Paul de Vence dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le nombre de personnes sera de 46 (dont 3 accompagnateurs). Le trajet se fera en bus.

Plusieurs devis ont déjà été réceptionnés permettant de fixer le prix estimatif du voyage à environ 884.00€. Le détail est le suivant :

- Hébergement : 568.00€

- Bus : 298.00€

- frais annexes : 18.00€

Le paiement du voyage s'établira en 4 fois de la manière suivante : un premier acompte à 300.00€, un deuxième acompte à 300.00€, un troisième acompte à 284.00€. Le supplément relatif aux chambres individuelles sera facturé dès que possible. Le quatrième paiement permettra de régler le solde restant comprenant les frais annexes (sorties supplémentaires, denrées, repas...).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Questions et points divers

Le CCAS informe ses membres de la signature d'une convention de partenariat associative entre la commune/CCAS de TRIEUX et l'association LMF ASSO SANTE à compter du 01/07/2024.

Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, le CCAS ou la commune de TRIEUX accompagne l'accès au dispositif « Mutuelle de Commune » à destination de tous les habitants de la commune.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes sans emploi, seniors, agriculteurs, chômeurs, intérimaires, certains salariés en CDD, certains salariés à multi-employeurs et certains salariés en CDI à temps partiel ou plus généralement toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) et souhaitant améliorer leur couverture maladie complémentaire.

L'objectif prioritaire du dispositif « Mutuelle de Commune » porté par l'Association LMF ASSO SANTE est :

- De palier aux inégalités d'accès aux soins des personnes qui, par manque de moyens, font l'économie d'un organisme de complémentaire santé.
- De permettre le retour à une couverture de soins en bénéficiant de coût réduit, contribuant à un retour aux soins de santé.
- De proposer des solutions pour obtenir une amélioration du pouvoir d'achat à prestations équivalentes.
- De diffuser une information claire et précise sur les différents dispositifs d'aide (Complémentaire Santé Solidaire, ...), déceler et accompagner les bénéficiaires potentiels.

Pour cela, l'association LMF ASSO SANTE présente des solutions auprès de la Mutuelle Familiale avec laquelle elle a souscrit des contrats collectifs et mutualisés à adhésions facultatives.

Une réunion d'information s'adressant à tous aura lieu le jeudi 10/10/2024 à 15h00 à la Maison Pour Tous Georges Brassens de TRIEUX. Une publicité sera établie dans le TRIEUX-INFO.
Des permanences seront ensuite mises en place à la salle BONINSEGNA du centre Louise Michel de TRIEUX. Les permanences 2024 auront lieu les 14/10/2024, 21/10/2024, 04/11/2024 et 02/12/2024.

Séance levée à 19H04

Fait à TRIEUX, le 22/08/2024

Le Président,
Jean-Claude KOCIAK

Le Secrétaire de séance
Olivier TELLIER

C.C.A.S. de TRIEUX

